

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 55 (1984)

**Heft:** 5: Transjurane (III) : les tracés en question

**Artikel:** La Transjurane face aux intérêts forestiers

**Autor:** Mayland, Jean-Philippe

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824443>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Transjurane face aux intérêts forestiers



Ainsi articulé, le problème appelle des réponses directes et sans fioritures. Il n'est en effet pratiquement jamais dans l'intérêt des forêts de voir se développer un réseau dense d'autoroutes. L'expérience des autoroutes construites en plaine montre l'importance des surfaces arrachées à l'agriculture et, en second lieu, à la sylviculture. Certes, les lois forestières exigent le remplacement intégral des surfaces défrichées par des reboisements compensatoires. Ceci

n'empêche que les profondes tranchées opérées dans les massifs boisés déstabilisent l'équilibre de tout l'écosystème et peuvent anéantir les patients efforts que les forestiers déploient depuis des décennies, voire des siècles pour améliorer la qualité, la stabilité et la pérennité des forêts.

Les spécifications mêmes des routes nationales, fondées sur le trafic à haute vitesse, obligent les ingénieurs à modifier le relief naturel en fonction du tracé



*Gorges de Court.*

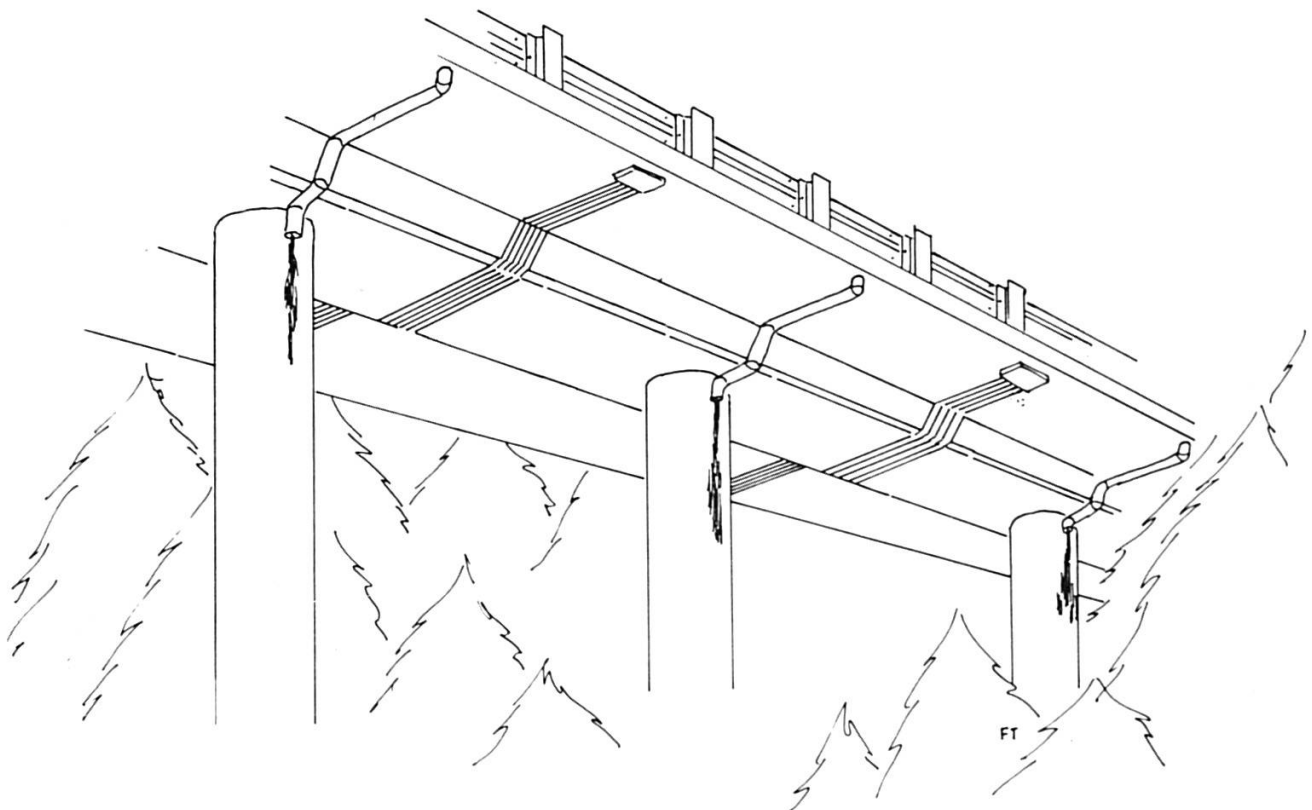
*(Photo D. Dumas)*

de l'autoroute et non le contraire, comme cela se fait pour les routes de moindre importance. Les gigantesques mouvements de terre ainsi que les nombreux ouvrages d'art nécessaires à la domestication du relief représentent ensuite autant d'obstacles artificiels infranchissables qui gênent considérablement l'exploitation des bois.

Imaginons une autoroute située dans le tiers inférieur d'une côte boisée, donc pratiquement ce qui est envisagé dans les avant-projets de la Transjurane dans la vallée de Tavannes. L'autoroute y représenterait une barrière infranchissable qu'il nous faudrait contourner par un nouveau réseau parallèle de routes forestières et moult ponts pour franchir l'autoroute. Les anciennes routes forestières destinées à l'évacuation des bois seraient souvent inopérantes et il faudrait procéder à une refonte complète de notre conception de desserte forestière. Que cela implique encore et toujours des nouvelles routes, me paraît inévitable.

Comment s'étonner alors des revendications toujours plus véhémentes des milieux protecteurs de l'environnement, revendications tendant à l'interdiction pure et simple des constructions de routes en forêt?

Mis à part les problèmes de desserte créés par l'obstacle «autoroute», il faut mentionner en bonne place les risques accrus dans l'exploitation, la coupe des bois. En reprenant l'exemple de la Transjurane projetée dans la vallée de Tavannes, l'exploitation des bois au-dessus de l'autoroute devrait éviter toute chute de pierres ou de grumes. Ces exigences, compréhensibles pour la sécurité routière, n'entraîneraient pas moins l'abandon virtuel de tout dévalage et l'application de méthodes chères et souvent aléatoires pour le débardage des bois. Toute précaution n'étant cependant infaillible, le forestier se verrait alors placé devant le choix peu enviable soit de courir le risque d'un accident, soit d'abandonner l'exploitation des parties boi-





## Restaurant de la Poste - Glovelier

☎ (066) 56 72 21 - Famille Mahon-Jeanguenat

Bien situé au centre du Jura - Entièrement rénové,  
avec salles à manger et salles pour banquets et  
réunions. Fermé le lundi dès 14 heures



## Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

G. & A. Wenger - Tél. (039) 531110  
Spécialités selon saison et arrivages  
Menu du jour - Chambres tranquilles

### SAIGNELEGIER

### HÔTEL BELLEVUE

Cent lits - Chambres (douche et W.-C.)  
Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aména-  
gés pour séminaires - Tennis - Prix spé-  
ciaux en week-end pour skieurs de fond

Hugo Marini  
**039 51 16 20**

### SOULCE

### RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE « AU PALEU »

Spécialités campagnardes  
Lard - Saucisse - Terrine  
Fermé le lundi

Marianne et  
Marc Beuchat  
**066 56 78 18**

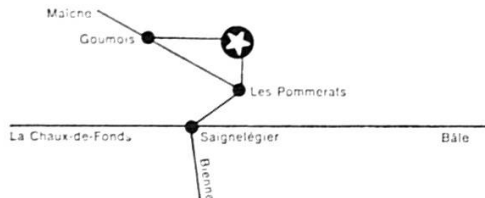


*Hôtel-Restaurant*

## A L'ÉGLISE "1900"

*Son cadre « Belle Époque »  
Sa salle à manger « Xavier Stockmar »  
Sa pizzeria Son bar Son grill*

Fam. G. Borruat-Thiévent  
Fbg de France 5  
2900 PORRENTUROY  
Tél. 066 66 24 24



### AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTAT

Truites aux fines herbes  
Pain de ménage cuit au four à bois  
Dortoirs pour groupes

Famille P. Dubail-Girard  
Tél. 039 51 13 15

### MONTANA

### RESTAURANT « LE BELVÉDÈRE »

Cuisine régionale

Laurent  
Degoumois  
**027 41 17 63**

<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES</b> PIZZERIA « LA ROMAGNOLA » Cuisine à toute heure Spécialités italiennes	Fam. Montanari <b>032 93 16 69</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL OASIS</b> Chambres tout confort Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	François Pose <b>032 93 41 61</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	<b>HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC</b> Cuisine du marché - Spécialités Salles pour banquets, mariages et séminaires Chambres tout confort, tranquilles	M. Jolidon-Geering <b>039 51 11 21/22</b>
<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p><b>« Chez l'Cabri »</b>            Restaurant de la Couronne            Famille Laurent Maillard            2923 COURTEMAÏCHE            Tél. (066) 66 19 93</p> </div> </div> <p><b>CUISINE RÉPUTÉE DANS UN CADRE RUSTIQUE</b></p>		

Club 138

*Bars - Dancing - Club*



Caukkendlin

A 2 minutes de Delémont  
(Canton du Jura)

Telephone 066 356 138

*Possibilité de se restaurer  
dès 21 h.*

sées trop exposées avec toutes les conséquences qu'un tel abandon peut causer à la fonction protectrice de la forêt.

Un argument supplémentaire s'offre à nous depuis que l'on constate un certain dépérissement de nos forêts. L'enquête SANASILVA réalisée en automne 1983 révèle des signes d'affaiblissement sur 22% de tous les arbres (Jura bernois), proportion qui s'accroît à 35% pour le seul sapin blanc. Or les scientifiques sont unanimes pour incriminer la pollution atmosphérique sous quelque forme que ce soit. Le trafic routier endossant forcément une part de responsabilité dans la pollution de l'air, toute mesure propre à l'intensifier paraît nuisible à notre environnement et, partant, à nos forêts.

Ces quelques réflexions étayant me semble-t-il suffisamment les profondes réticences des milieux forestiers face aux tracés de la Transjurane. Ces réticences ont d'ailleurs été largement reprises par les agriculteurs et les protecteurs de la nature et se sont manifestées par l'envoi de plusieurs suppliques aux plus hautes instances fédérales. Sans remettre fondamentalement en cause le principe d'une liaison directe des régions jurassiennes avec le Plateau – d'aucuns pourront le regretter – les milieux forestiers prônent une liaison aussi directe que possible de la région de Moutier/Court avec le Plateau, ce qui minimise-

rait les blessures au paysage et aux forêts et limiterait les pertes de terres agricoles. Aussi pourrait-on éviter ainsi un cheminement tortueux de la Transjurane, allant de Court à Tavannes pour revenir ensuite sur Péry et le Taubenthal. Car il paraît incompréhensible de doubler le réseau de desserte local par une autoroute, et ceci particulièrement dans nos vallées étroites.

Les milieux forestiers de la Prévôté et du bas de la vallée de Tavannes, constitués essentiellement de collectivités publiques, renoncent cependant à poser le problème de fond quant à l'utilité même d'une route nationale «Transjurane», bien que leur intérêt direct de forestiers les y autoriserait. Il est des sujets qui hantent depuis trop longtemps les consciences collectives et les débats politiques pour oser les remettre en cause.

Pour ma part, je ne résiste pas à la tentation de jeter quelques pavés dans la marre et de conclure: est-il bien judicieux de compromettre gravement et durablement notre patrimoine naturel pour le plaisir discutable de toucher sa juste part de la manne fédérale? Il est des droits acquis, fondés sur la plus rigoureuse équité légale qui ne vont pas toujours de pair avec ceux de la nature et du cœur!

*Jean-Philippe MAYLAND*  
*Ingénieur forestier*